MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

7ème année Nº 19

DLP 27-5-59 026192

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

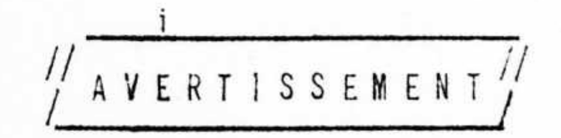
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRENÉES-ORIENTALES)

- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

1ère et 2ème éditions Nº 2

25 Mai 1959



AVERTISSEMENT

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES (
TAVELURE DU POIRIER ET DU POMMIER) Zones I et II

Le traitement préconisé le II mai a été lavé par les pluies récentes. Il convient donc de les renouveler dès réception du présent bulletin. Les premières attaques du Carpocapse pouvant avoir des conséquences catastrophiques dans certains vergers dont la production est réduite, nous insistons auprès des arboriculteurs pour qu'ils répètent le traitement à 8 ou 10 jours d'intervalle, soit au plus tard avant le 6 juin.

INFORMATIONS

Zones I, II, .

CULTURES DE POMMES DE TERRE, TOMATES, AUBERGINES

Réaliser un traitement anticryptogamique afin d'éviter l'extension du Mildiou (Phytophtora infestans).

Ajouter à la bouillie un insecticide approprié pour détruire le Doryphore.

OIDIUM DU PECHER

Des attaques graves sont observées sur fruits et plus rarement sur feuilles.

Il convient, sur les variétés sensibles, de faire et de répéter tous les 8 jours une pulvérisation de Soufre micronisé ou de diphényl crotonate plus mouillant.

ROUILLE SUR AIL, POIREAU

Cette maladie déjà installée dans des cultures s'étendra en raison des conditions climatiques favorables.

Faire des pulvérisations avec : Zinèbe, Zirame, T.M.T.D., Bouillie bordelaise, Oxychlorure de cuivre.

MILDIOU DE L'OIGNON

Il est prudent de traiter les semis et plantations avec : Bouillie bordelaise, Oxychlorure de cuivre
Captane, Zinèbe, Zinèbe cuivre.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,
P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles
L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon - 16, rue de la République à MONTPELLIER.
Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 mars 1956.

P 276